



Octobre 2022

Brèves de Lagnes

Brèves de Lagnes en ligne!

Afin de poursuivre l'effort de la commune en matière de bonnes pratiques économiques et environnementales, la municipalité a pris la décision de ne plus distribuer les Brèves de Lagnes à domicile.

Ces dernières seront désormais disponibles en ligne sur le site lagnes.fr, rubrique « Vie Municipale/Publications », ainsi que sur la page facebook de la commune.

Cette mesure permettra une utilisation plus raisonnée du papier, réduira le coût des impressions ainsi que celui lié aux trajets et à l'intervention du personnel communal.

Néanmoins, afin que les moins « connectés » ne soient pas pénalisés, nous poursuivons la distribution à domicile du document « papier » aux plus de 75 ans.

Quelques exemplaires seront également à disposition dans les commerces et à la mairie.

Début 2022, le bulletin municipal annuel sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres.

Bonne lecture à tous !

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi à vendredi de 8h00 à 12h00

Accueil téléphonique assuré tous les jours (matin et après-midi) :

04 90 20 30 19

M. le Maire tient ses permanences tous les vendredis matin de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous.

Vie municipale

Délibérations du Conseil Municipal du 19 mai 2022

- **031/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la convention avec les FRANCAS pour l'organisation et le financement des vacances scolaires 2022.
- **032/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE et DECIDE de verser la somme de 698.47€ au profit de Fonds de Solidarité Logement (FSL).
- **033/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE le rapport du commissaire enquêteur émettant un avis favorable au plan d'alignement proposé rte de l'Isle sur la Sorgue et AUTORISE le maire à lancer les démarches pour sa réalisation.
- **034/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE le choix de Terrassement TP Jérôme VERNIER pour un montant de 12 982 € HT, APPROUVE le choix de SARL SOULET Maçonnerie pour un montant de 36 985.60 € HT comme prestataires pour l'extension du cimetière.
- **035/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE le lancement de l'appel à candidatures des architectes en procédure adaptée MAPA pour le projet de salle de motricité et salle des associations.
- **036/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE le principe de concession pluriannuelle de pâturage tripartite entre la commune de Lagnes, Mme DOCO et l'ONF pour prêt d'usage et AUTORISE le Maire à signer la concession.
- **037/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la convention avec le SIRTOM d'APT pour la mise à disposition de pièges photographiques pour leur installation aux PAV du local technique et de la place de la Liberté.
- **038/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la proposition de répartition des fonds de concours LMV pour l'exercice 2022, soit 20 000€ en Fonctionnement et 24 598€ en Investissement.
- **039/2022** : Le Conseil à l'unanimité décide de solliciter LMV pour la prise en charge de 50% du projet de liaison piétonne, dans le cadre d'un fonds de concours bi annuel Tourisme- Mobilité, soit 27 112 €.
- **040/2022** : Dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police, la commune peut prétendre à un soutien financier pour des travaux portant sur l'aménagement d'équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun. Le Conseil à l'unanimité AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et SOLLICITE un montant de 15 464€ pour le projet de réfection de voirie Bastide Vieille.
- **041/2022** : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la proposition de répartition des dépenses à imputer sur le compte 623 « Publicités, Publications, relations publiques ».
- **042/2022** : Le Conseil à l'unanimité DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage, AUTORISE l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti pour le service technique.
- **043/2022** : Le Maire propose au Conseil de solliciter une aide dans le cadre du FRAT pour le projet de salle de motricité (taux maximum 50 % de la dépense éligible). Le Conseil à l'unanimité VALIDE le projet et le plan de financement prévisionnel et AUTORISE le Maire à déposer une candidature dans le cadre du FRAT Région SUD.
- **044/2022** : La commune peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Régional dans le cadre du dispositif en faveur du patrimoine non classé d'un montant maximum de 50%. Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide de 15 000€ pour des travaux dans l'église (autel, estrade, dalle et marches + pose). Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le projet et le plan de financement prévisionnel.

Les Procès Verbaux complets des réunions sont disponibles sur le site de la commune lagnes.fr

AGENDA

15 OCTOBRE :

Vente de LIVRES D'OCCASION
Salle la Grange de 8h à 18h

19 OCTOBRE :

Spectacle "LE VISITEUR"
20h30, Auditorium du Moulin



23 OCTOBRE :

MARCHE OCTOBRE ROSE



31 OCTOBRE :

SOIRÉE HALLOWEEN



10 DECEMBRE :

SPECTACLE

"LA FEMME QUI NE VIEILLISSAIT PAS"
20h30, salle La Grange



26 NOVEMBRE

TÉLÉTHON - REPAS DANSANT



17 DECEMBRE :

FÊTE DES AÎNÉS

16 DECEMBRE :

MARCHÉ de NOËL



Délibérations du Conseil Municipal du 30 juin 2022

- 045/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la Décision modificative n°1 BUDGET VILLE 2022.
- 046/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la proposition de répartition des fonds de concours pour l'exercice 2022, soit 24 365 € en investissement et 20 000 € en fonctionnement.
- 047/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE le contrat de prestation de service SUEZ pour l'entretien des bornes incendies et AUTORISE le Maire à signer le contrat.
- 048/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la participation forfaitaire de 200€ au Fonds d'Aide aux Jeunes.
- 049/2022 : Les opérations liées au patrimoine culturel sont éligibles au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST). Le Maire propose au conseil de déposer un dossier pour les travaux de l'église afin de bénéficier de l'enveloppe de 19 200€. Le Conseil à l'unanimité VALIDE le projet et le plan de financement et AUTORISE le Maire à déposer le projet de travaux de l'église.
- 050/2022 : Le montant global du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) pour la commune de Lagnes est de : 172 800€. Le Maire propose au Conseil de déposer un dossier pour les travaux de la salle des associations afin de bénéficier des deux tiers de l'enveloppe soit 115 200€. Le Conseil à l'unanimité VALIDE le projet et le plan de financement et AUTORISE le Maire à déposer le projet de travaux de la salle des associations.
- 051/2022 : L'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Le Conseil à l'unanimité ADOPTE la modalité de publicité suivante: Publicité des actes de la commune par affichage. Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Délibérations du Conseil Municipal du 22 septembre 2022

- 052/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE le rapport d'activité et le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 053/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la convention d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols (ADS) pour la période 2021/2024 et AUTORISE le Maire à signer la convention entre LMV et les communes.
- 054/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la prolongation de la durée d'exécution des travaux de 6 mois pour les vestiaires et AUTORISE le Maire à signer l'avenant.
- 055/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE l'avenant N°1 du marché liaison piétonne d'un montant de -9 820.80 € HT et AUTORISE le Maire à signer cet avenant.
- 056/2022 : Une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée pour le projet de la salle de motricité et salle des associations, pour un montant estimatif de 531 000 € H.T. Le Conseil à l'unanimité VALIDE le Choix du Maître d'œuvre, Cabinet UNIC et VALIDE le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre + OPC d'un montant de 62 817 € HT.
- 057/2022 : Le Conseil à l'unanimité APPROUVE le rapport définitif de la CLECT du 24 mai 2022 qui arrête le montant définitif des attributions de compensation à reverser à l'Agglomération par la commune et AUTORISE Le Maire à notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération LMV.
- 058/2022 : Le Maire propose au Conseil de déposer auprès du Département un dossier pour les travaux de l'église afin de bénéficier d'un taux de financement de 80%, soit 24000€ (CDST+dispositif patrimoine) sur un total de 30 000€. Le Conseil à l'unanimité VALIDE le projet et le plan de financement prévisionnel et AUTORISE le Maire à déposer le projet de travaux de l'église.
- 059/2022 : Le Conseil à la majorité se prononce contre l'attribution d'une subvention d'équilibre à l'association RUN LAGNES .
- 060/2022 : Le Conseil à l'unanimité DECIDE de verser une subvention de 300€ à l'association Pierre Sèche en Vaucluse pour l'édition de 5 000 dépliant pour les 300 ans du Mur de la Peste.
- 061/2022 : Le Conseil par 12 voix pour, 4 contre et 3 abstentions DECIDE de régler la facture d'un montant de 1 834.80€ TTC à Monsieur RAULOT en dédommagement des frais d'intervention qu'il a engagés sur une canalisation ancienne découverte sur son terrain, non répertoriée par la mairie et donc non inscrite dans l'acte de vente.
- 062/2022 : Le Conseil à l'unanimité DECIDE de consentir à ENEDIS l'autorisation d'implanter un poste de transformation électrique, AUTORISE ENEDIS à la mise à disposition de la parcelle cadastrée E 0102 pour une surface de 25m² et AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition.
- 063/2022 : Le Conseil par 15 voix pour et 4 contre APPROUVE la création d'un emploi d'agent administratif 2ème classe, APPROUVE la fiche de poste et CHARGE le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le recrutement.
- 064/2022 : Le Conseil à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains de tennis auprès de l'association ROBION – LAGNES TENNIS CLUB.
- 065/2022 : Le Conseil à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de Football et du club house auprès de l'association CALAVON Football Club.
- 066/2022 : Le Conseil à l'unanimité VALIDE les recrutements d'agents contractuels pour des besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire d'activité, CHARGE le Maire de constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés, et de procéder aux recrutements.

la Strada
Cinéma d'art et d'essai itinérant
04 90 38 29 28 <http://cinemalastrada.fr/fr/>

Tous les dimanches soirs
séance cinéma
à 20h30 salle La Grange
Programme sur lagnes.fr

Vie du village



Le 15 juin, Lagnes accueillait le groupe **SAN SALVADOR** pour un concert de Polyphonies Occitanes proposé par la **Gare de Coustellet** dans le cadre de ses spectacles « hors les murs ».



Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) remet aux élèves de CM1/CM2 un diplôme de « **Citoyen de la Sorgue** » pour s'être impliqués dans le programme "La Sorgue à l'école", qui sensibilise le jeune public aux caractéristiques et à la protection des milieux aquatiques.

Durant toute l'année scolaire, le **Conseil Municipal des Enfants** a entretenu une relation épistolaire avec quelques aînés du village. Fin juin, les enfants ont invité leurs "correspondants" pour un petit goûter convivial.



Prêts au départ pour la **Run Lagnes 2022!!**

Les 3/12 ans ont profité en juillet et août de l'accueil de loisirs "**Les 4 Cigales**". Les enfants se sont beaucoup amusés grâce à leur animateurs qui ont dû adapter leurs activités aux fortes chaleurs estivales.

La Gare de Coustellet proposait quant à elle un séjour sur l'Île du Frioul aux 11/17 ans.



Une chaleur torride mais des élèves motivés pour la **Fête de l'école**.



Un nouveau Conseil d'Administration, et un nouveau départ pour **les Vieux Vergers de Lagnes**.



"Un Picasso", "Le voyage de Molière", "La Truite", "La chambre des merveilles", encore de formidables spectacles proposés ces dernières semaines par **Les Tréteaux de Lagnes**. Assistez aux spectacles, rejoignez l'équipe : 06-62-56-92-61

La première soirée **Food Trucks** organisée en faveur de l'association "La Vie pour Christie" a connu un franc succès.



ASSOCIATIONS reprise des activités

RAMIDOJO Judo-Jujitsu-Taïso, enfants, ados et adultes. Rens. : 06 33 42 20 62

Récréation sportive Gym, Yoga, Pilates, adultes. Rens. : 04 90 20 34 29

Calavon Football Club
Rens. : 04 90 71 96 43

Robion-Lagnes Tennis Club
Rens. : 06 13 85 54 86

Groupe Cyclo
Rens. : 04 90 20 27 66

Lagnes Danse Salsa, Bachata, Rock, Kizomba, danses de salon. Rens. : 06 84 00 26 80

Lagnes Musique Formation Guitare, Piano.
Rens. : 06 59 00 58 51 - 06 98 99 84 20

Chorale A Cappella gnes adultes
Rens. : 06 51 04 45 71

Académie de dessin dessin et aquarelle.
Rens. : 04 90 20 27 98

Atelier d'écriture
Rens. : 04 90 20 95 25

Couture Patch
Rens. : 06 85 41 99 04

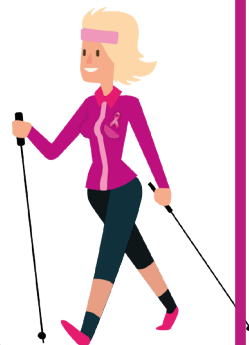
Coinche lagnoise
Rens. : 06 10 18 80 50

Foyer 3ème Âge Li bon Vivent
Rens. : 04 90 38 48 07

Tous mobilisés contre le cancer du sein

**Dimanche 23
octobre 2022**

**Marche
Rose**



- Inscriptions 9h30, petite salle à côté de la cantine
- Départ 10h00
- Durée env. 1h, niveau facile
- Participation à partir de 5€

Rens. Récréation Sportive 06.83.80.09.89

Vie du village



Un monde fou et quatre jours de liesse pour la fantastique Fête Votive préparée par le **Comité des Fêtes** cet été.

Encore une belle réussite pour la fameuse **"Soupe au Pistou"** durant laquelle nous apprenons avec regret qu'elle sera la dernière.



3 séances de **planétarium** ont été animées par l'association Pesco Luno, dans le cadre des animations programmées pour les Journées du Patrimoine.



La grande **fresque murale** réalisée par les écoliers sous la direction artistique de Pascal Pernix, parent d'élèves, a été officiellement inaugurée le 16 septembre.

Les travaux d'aménagement du **nouveau cimetière** se poursuivent. Les racines des pins parasol qui avaient beaucoup soulevé le bitume du parking ont été rabotées et le revêtement a été refait.

La commune de Lagnes a obtenu en septembre le **2ème Prix du concours départemental des Villes et Villages fleuris**, dans la catégorie des communes de 1000 à 3500 habitants.

Merci au service des Espaces Verts et à l'association "Les Etourneaux passent à Lagnes" pour leur concours.



Aire de Loisirs

Les partenaires financiers (Etat, Région, Département), le sénateur J.B. BLANC, les maires voisins, les élus, les entreprises, le personnel communal et de nombreux habitants étaient présents à l'inauguration de l'**Aire de Loisirs de Lagnes**.

Cette aire de loisirs est le résultat d'une réelle volonté de la municipalité d'offrir à tous un équipement de qualité, en créant une zone publique sécurisée avec de nombreux équipements sportifs et de loisirs. Cet espace appartient à tous et il appartient à chacun de le préserver et d'apprendre à y vivre ensemble. Les enfants, ados, adultes, doivent pouvoir en profiter tout en respectant les autres et tous les éléments installés.

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la commune envisage la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

ATTENTION ! Ouverture et fermetures automatiques du portail.

Veillez à prévoir votre sortie du site avant sa fermeture.



Un superbe buffet, préparé par Elodie, cantinière de l'asso. Goûts et Couleurs.

De nombreux aménagements pour améliorer la sécurité, à proximité de l'Aire de Loisirs et en centre-village sont en cours d'expérimentation.

Un marquage au sol de type **"chaussée à voie centrale banalisée"** (CVCB), dit aussi **"Chaussidou"** a été réalisé **chemin du Cou**. Désormais les véhicules motorisés occupent une unique voie centrale en temps normal, et n'empiètent sur les "rives" des côtés qu'en cas de croisement avec un autre véhicule.

Les **chaussidous** incitent à une circulation apaisée : les automobilistes sont plus prudents et contrôlent leur vitesse, ce qui sécurise le parcours des piétons et cyclistes.

Le **carrefour chemin du Gourgas/chemin du Cou** a été modifié pour une meilleure visibilité des usagers.

Le **bord du canal** de la route du stade au chemin du Cou a été nettoyé et balisé.

La rue des Remparts est désormais à **sens unique**.

Un **cheminement piétons** a été matérialisé sur la chaussée des rues de la République et du Stade, et en divers endroits, des **chicanes** ont été peintes au sol.

Les chicanes imposent aux automobilistes de ralentir, et ont permis, pour certaines, la matérialisation de nouvelles places de stationnement.

Courant mai, vous avez été invités à donner votre avis sur un pré-projet concernant l'**implantation d'une antenne relais** sur les hauteurs du village, entre le cimetière et la route de Cabrières, chemin du Réservoir.

109 réponses ont été enregistrées.

Compte-tenu des résultats, il apparaît opportun d'améliorer la qualité d'accès aux services mobiles par la pose d'un nouvel équipement.

Néanmoins le lieu d'implantation proposé par l'opérateur n'est pas satisfaisant compte-tenu de l'impact paysager occasionné.

La municipalité poursuit les démarches pour trouver un lieu plus approprié.

Un nouvel emplacement vers le bassin est envisagé.

